
(1) Mgr. S'approchant de si près le jour ordinaire du renouvellement de la loy en ceste ville et nous estant la personne de Vostre Ex^{ce} si voisine, espérantz qu'elle y pourra ad ce coup et comme à l'entrée de son gouvernement vaquer personnellement, n'avons peu laisser de la supplier très humblement qu'elle veuille à la ville et nous faire ce bien et l'honneur que à bone cause estimerons en avoir receu. et d'ung chemyn cognoistre l'envie et bonne affection que l'on ha de vous y veoir et honorer, comme à Vostre Ex^{ce} appartient, et comme icelle pourra plus amplement l'entendre du sieur Henry de Grouf, porteur de cestes qu'avons requys retourner celle part pour de nostre part la servir en tout ce qu'elle luy vouldra commander.

A tant, Mgr., prions Dieu le Créateur octroier à Vostre Ex^{ce} l'accomplissement de ses nobles et très vertueux désirs.

De Bruges, le xxv^e jour du mois d'aougst 1579.

De Vostre Ex^{ce} humbles et obéyssants serviteurs bourgmestres, eschevins et conseil de la ville de Bruges.

A Mgr.,

Mgr. le pince d'Orange, comte de Nassau etc.

Br. Lettres et actes. *Minute.*